

PROGRAMME DE FORMATION

Maîtriser la mouche de l'olive et l'œil de paon en oléiculture biologique et raisonnée

OBJECTIFS :	Connaître et maîtriser les stratégies de lutte contre la mouche de l'olive et l'œil de paon pour assurer une production quantitative et qualitative d'olives, dans le but d'améliorer la rentabilité de l'atelier oléicole.
PRE-REQUIS :	
PUBLIC :	Exploitants agricoles - conjoints collaborateurs - aides familiaux - cotisants de solidarité
LIEU :	Chambre d'Agriculture de Lattes ou Montblanc
DATES :	Lundi 09 mars 2015
RESPONSABLE STAGE :	Hélène TEISSEDRE-LEMOINE ☎ 06.18.36.83.20
INTERVENANT :	Célia GRATRAUD, consultante en oléiculture
MOYENS PEDAGOGIQUES :	Exposés - documents - échanges participatifs
DUREE :	7 heures
COUT :	100 € (pris en charge par votre fonds de formation, le FSE et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault pour les ressortissants VIVEA) Autre public, nous consulter.
ATTESTATION :	Une attestation de stage sera remise aux participants à l'issue de la formation.

1ère JOURNEE – DUREE : 7 H en salle

9h00 – 12h15 : Intervenante : Célia GRATRAUD, consultante en oléiculture

Tour de table : présentation des stagiaires, de leurs attentes par rapport à la formation.

Description du cycle de développement de la mouche de l'olive et des dégâts causés sur l'olivier.

Présentation des règles de décision et des stratégies de lutte contre la mouche de l'olive, incluant des mesures prophylactiques et l'utilisation de spécialités phytosanitaires.

13h45 – 17h30 : Intervenante : Célia GRATRAUD, consultante en oléiculture

Présentation des auxiliaires utiles dans la lutte contre la mouche de l'olive.

Description du cycle de développement de l'œil de paon et des dégâts causés sur l'olivier.

Présentation des règles de décision et des stratégies de lutte contre l'œil de paon, incluant des mesures prophylactiques et l'utilisation de spécialités phytosanitaires.

Bilan de la formation.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Jennifer STADLER-LEBLOND - Chambre d'Agriculture de l'Hérault
Maison des Agriculteurs A - Mas de Saporta CS 10010 - 34875 LATTES Cedex
Tél. : 04 67 20. 88.59 - Fax : 04.67.20.88.95 - leblond@herault.chambagri.fr

Mme, M. _____ Tél _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____

Date et lieu de naissance _____

Adresse mail : _____

Production principale : _____

Numéro SIRET : _____

Participera à la formation :

**« Maîtriser la mouche de l'olive et l'œil de paon
en oléiculture biologique et raisonnée »**

Ressortissants VIVEA :

Exploitant Conjoint collaborateur Aide familial :
En cours d'installation (PPP) : Cotisant solidaire

Salariés :

Salarié FAFSEA Salarié OPCALIM Autre fonds (à préciser)

prise en charge de la formation :

- **Pour les exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux et cotisants solidaires qui cotisent au fonds de formation VIVEA auprès de la MSA:**
 - La formation sera prise en charge par VIVEA sous réserve d'être à jour de vos cotisations
- **Pour les personnes en cours d'installation :**
 - Une attestation de votre Point Info installation devra être fournie à l'inscription
- **Pour les cotisants solidaires qui ne cotisent pas pour le fonds de formation VIVEA:**
 - le coût de la formation restera à votre charge

› **Pour les salariés :**

- **Un chèque du montant de la formation établi à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture 34**
 - Salariés FAFSEA : contacter Christian Chapsal 04 99 52 21 21
 - Salariés OPCALIM : contacter 04 42 20 93 52



Fait à

le

Signature